



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 28 mai 2010

## Communiqué de presse

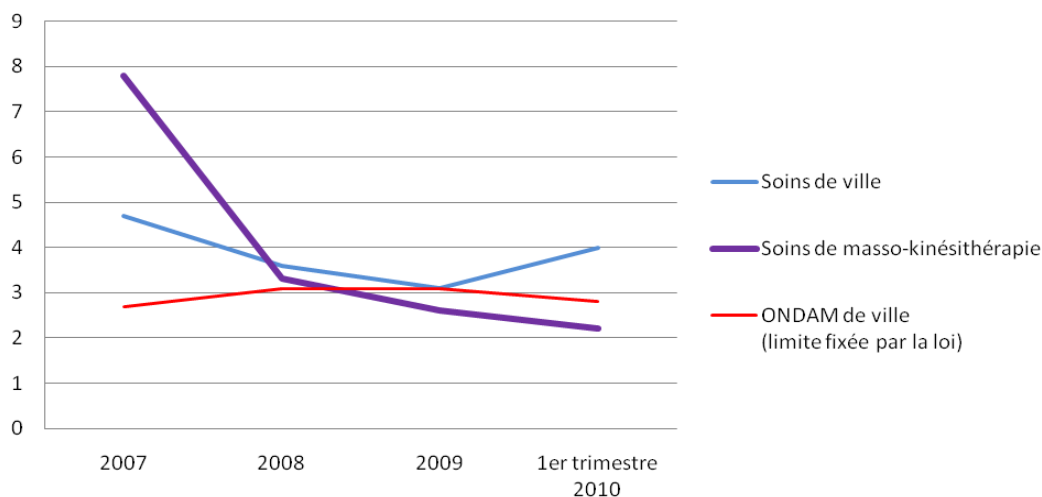
### Les référentiels de masso-kinésithérapie sont opérationnels

Afin de réduire les dépenses de soins de masso-kinésithérapie qui progressaient trop rapidement en 2008, les caisses et le gouvernement ont mis en place les référentiels (loi n° 2008-1330 de financement de la sécurité sociale pour 2009).

Pourtant selon les derniers chiffres de l'assurance maladie : « *le ralentissement de la progression des dépenses de soins de kinésithérapie déjà observé en 2009 se poursuit au premier trimestre 2010 : +2,2 %* ».

### Evolution des dépenses de masso-kinésithérapie

(en %)



Source: Assurance maladie

**Les dépenses étant parfaitement maîtrisées**, il n'y avait donc plus aucune urgence à agir. Et pourtant, c'est aujourd'hui, jour de mobilisation de la profession, que l'UNCAM a choisi de les publier au journal officiel.

Alors que la FFMKR proposait **une approche médicalisée et interprofessionnelle dans l'intérêt du patient**, le directeur de l'UNCAM a décidé de rendre les **référentiels purement comptables** opérationnels bien que l'outil et son mode de transmission ne soient pas stabilisés :

Le formulaire DAP (demande d'accord préalable) n'est pas encore « cerfatisé ». Le formulaire DAP n'est pas encore diffusé aux masseurs-kinésithérapeutes. Les logiciels métiers n'ont pas encore évolué pour permettre l'impression de la DAP.

Le masseur-kinésithérapeute voit donc une nouvelle complexification administrative s'empiler à celles existantes.

La FFMKR est inquiète de ces mesures qui risquent de déstructurer l'exercice et demande qu'une phase transitoire d'application soit mise en place

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Cyrille PERNOT**  
Responsable de la communication  
et des relations institutionnelles  
01 44 83 46 15 / 06.29.69.28.13

